

# MODUS-IMMOBILIER

9, Lotissement Bardinnet - Immeuble CEJA - 97200 Fort-de-France

SAS au capital de 7500 € – RCS Fort-de-France - Siret n° 79854234600019 - APE n° 6832A

Titulaire de la carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce - Gestion Immobilière - Syndic  
n° CPI 9721 2019 000 040 836, délivrée par la Chambre de Commerce de la Martinique. Garantie financière & RCP souscrites auprès de CEGC.

☎ **05 96 72 21 12** 📠 **05 96 72 26 47** [direction@modusimmo.fr](mailto:direction@modusimmo.fr)

## COMMISSIONS & HONORAIRES

### HONORAIRES DE LOCATION

#### HABITATION (location vide)

(Décret n° 2014-890 du 01/08/2014 sur le plafonnement des honoraires de location, fixés pour notre zone à 8 € par m<sup>2</sup> de surface habitable du logement, plus 3 € par m<sup>2</sup> pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée ou de sortie).

*Honoraires identiques appliqués au locataire et au propriétaire.*

#### HABITATION (location meublée)

**10 % HT (10,85 %TTC)** du loyer annuel en principal, (Hors charges et taxes)

*Honoraires supportés intégralement par le locataire*

### COMMISSIONS SUR RECHERCHE DE LOCATAIRE (Rédaction d'Actes et Etat des lieux, compris)

**10 % HT (10,85% TTC)** du loyer triennal en principal, hors taxes et charges, (TVA 8,50% en sus)

*Commission supportée intégralement par le locataire*

### GESTION D'IMMEUBLE

En rémunération d'une gestion courante, nos honoraires HT (TVA 8,50% en sus), sont fixés au taux forfaitaire suivant,

*Ces honoraires, sont supportés par le propriétaire du ou des biens gérés*

- Pour UN ou DEUX lots en gérance **8.00 % HT (8,68 % TTC)** appliqués sur les encaissements
- Pour TROIS lots et plus **7.00 % HT (7,60 % TTC)** appliqués sur les encaissements
- Au delà de trois lots **6,00 % HT (6.51 % TTC)**

- Honoraires de fin de gestion : **100,00 € HT (108,50 € TTC)**

### PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Représenter le mandant ou le faire représenter aux assemblées générales de copropriété dans la mesure où le mandataire n'assume pas les fonctions de syndic de la copropriété à laquelle appartient le bien géré ; le représenter auprès des associations de locataires, la Commission Départementale de Conciliation, en cas de désaccord avec le locataire.

- Honoraires forfaitaires de **46,08 € HT (50,00 € TTC)** pour les tâches exécutées pendant les heures d'ouverture de bureaux.
- En dehors des heures ouvrables à **73,73 € HT (80,00 € TTC.)**

Exécution de travaux, honoraires applicables :

- Réparations et travaux réalisés, d'un montant TTC jusqu'à 1000 €, honoraires **2,00 % HT, soit 2,17 % TTC,**
- Pour les travaux importants d'un montant TTC, supérieur à 1000 €, honoraires **5,00 % HT, soit 5,43 % TTC,**

*Ces honoraires TTC sont supportés par le propriétaire du ou des biens gérés*

## PRESTATIONS HORS GESTION

### HONORAIRES DE LOCATION

#### HABITATION (location vide)

(Décret n° 2014-890 du 01/08/2014 sur le plafonnement des honoraires de location, fixés pour notre zone à 8€ par m<sup>2</sup> de surface habitable du logement, plus 3€ par m<sup>2</sup> pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée ou de sortie).

*Honoraires identiques appliqués au locataire et au propriétaire.*

#### HABITATION (location meublée)

**10 % HT (10,85 %TTC)** du loyer annuel en principal, (Hors charges et taxes)

*Honoraires supportés intégralement par le locataire*

### HONORAIRES SUR VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL

Taux appliqué sur le prix net vendeur :

**7,37 % HT (8 % TTC)** de ce montant, avec un minimum d'honoraires de **2500,00 €**

# MODUS-IMMOBILIER

9, Lotissement Bardinet - Immeuble CEJA - 97200 Fort-de-France

SAS au capital de 7500 € – RCS Fort-de-France - Siret n° 79854234600019 - APE n° 6832A

Titulaire de la carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce - Gestion Immobilière - Syndic  
n° CPI 9721 2019 000 040 836, délivrée par la Chambre de Commerce de la Martinique. Garantie financière & RCP souscrites auprès de CEGC.

☎ 05 96 72 21 12 📠 05 96 72 26 47 direction@modusimmo.fr

## COMMISSIONS & HONORAIRES COMMERCES, MURS COMMERCIAUX OU INDUSTRIELS

### COMMISSIONS SUR VENTE DE FONDS DE COMMERCE, MURS COMMERCIAUX OU INDUSTRIELS

Taux appliqué sur le prix de vente avec un minimum de commissions de	2 500, 00 €
9,22% HT (10 % TTC) de ce montant pour un prix inférieur ou égal à	100 000, 00 €
7,37% HT (8 % TTC) au-dessus de	100 001, 00 €

### COMMISSIONS SUR VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL

Taux appliqué sur le prix net vendeur :

7,37 % HT (8 % TTC) de ce montant, avec un minimum de commissions de **2500, 00 €**

### COMMISSIONS SUR RECHERCHE DE LOCATAIRE (Rédaction d'Actes et Etat des lieux, compris)

10 % HT (10,85% TTC) du loyer triennal en principal, hors taxes et charges, (TVA 8,50% en sus)

*Commission supportée intégralement par le locataire*

### HONORAIRES DE REDACTION DE BAIL & ETAT DES LIEUX

- Bail commercial, honoraires **2,76% HT (3% TTC)** du loyer triennal HT en principal.

- Renouvellement du bail, **honoraires fixés à 50% du barème ci-dessus**

*Commission supportée intégralement par le locataire*

### ETAT DES LIEUX

Local commercial ou industriels d'une superficie inférieur à 100 m<sup>2</sup>

**150, 00 € HT** (162,75 € TTC)

« « « supérieur à 100 m<sup>2</sup>

**250, 00 € HT** (271,25 € TTC)

*Commission supportée intégralement par le locataire*

### GESTION D'IMMEUBLE

En rémunération d'une gestion courante, nos honoraires HT (TVA 8,50% en sus), sont fixés au taux forfaitaire suivant,

**Ces honoraires, sont supportés par le propriétaire du ou des biens gérés**

Pour UN ou DEUX lots en gérance **8, 00 % HT** (8,68 % TTC) appliqués sur les encaissements

Pour TROIS lots **7, 00 % HT** (7,60 % TTC) appliqués sur les encaissements

Au delà de trois lots **6, 00 % HT** (6,51 % TTC) appliqués sur les encaissements

Honoraires de fin de gestion : **100, 00 € HT** (108,50 € TTC)

### PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Représenter le mandant ou le faire représenter aux assemblées générales de copropriété dans la mesure où le mandataire n'assume pas les fonctions de syndic de la copropriété à laquelle appartient le bien géré ; le représenter auprès des associations de locataires, la Commission Départementale de Conciliation, en cas de désaccord avec le locataire.

- Honoraires fixés forfaitairement à **73,73 € HT** (80, 00 € TTC) pour les tâches exécutées pendant les heures d'ouverture de bureaux

- En dehors des heures ouvrables à **92,17 € HT** (100, 00 € TTC)

**Exécution de travaux, honoraires applicables : Ces honoraires TTC sont supportés par le propriétaire du ou des biens gérés**

Réparations et travaux réalisés, d'un montant TTC, jusqu'à 1000,00 €, honoraires fixés à **2, 00 % HT**, soit 2,17 % TTC.

Pour les travaux importants d'un montant TTC, supérieur à 1000,00 €, honoraires fixés à **5, 00 % HT**, soit 5,43 % TTC.

## PRESTATIONS HORS GESTION

### HONORAIRES DE REDACTION D'ACTES - (Hors location)

- Bail commercial, honoraires **2,76% HT (3% TTC)** du loyer triennal HT en principal.

- Renouvellement du bail, **honoraires fixés à 50% du barème ci-dessus**

*Commission supportée intégralement par le locataire*

### ETAT DES LIEUX - (Hors location)

Local commercial ou industriels d'une superficie inférieur à 100 m<sup>2</sup>

**150, 00 € HT** (162,75 € TTC)

« « « supérieur à 100 m<sup>2</sup>

**250, 00 € HT** (271,25 € TTC)

*Commission supportée intégralement par le locataire*